Intervention de la délégation tunisienne 23ème session du groupe de travail de l'EPU Rwanda -4 novembre 2015

46

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Rwanda et se félicite de l'intérêt que ce pays frère accorde à l'EPU ainsi que de la contribution de sa délégation à Genève aux travaux du Conseil des Droits de l'Homme.

La Tunisie a pris note des avancées enregistrées depuis le premier cycle de l'EPU, en particulier la ratification du protocole facultatif à la convention contre la torture, l'adoption du nouveau code pénal et de la loi sur les droits de l'enfant, ainsi que l'invitation permanente adressée aux procédures spéciales du Conseil.

La Tunisie salue l'adoption de la loi organique sur l'égalité des sexes et encourage le Rwanda à intensifier ses efforts pour l'application effective de cette loi et la mise en œuvre des mesures prises pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes. Elle encourage également le Rwanda à renforcer son arsenal juridique et ses politiques pour la protection des enfants contre l'exploitation et les mauvais traitements.

La Tunisie note par ailleurs la création de la Commission d'autoréglementation des médias et l'adoption des lois relatives au droit de réunion pacifique, à la liberté d'association et au droit de participer à la vie politique et publique.

Je vous remercie de votre attention.